



**EXTRAIT**  
**DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE**

14<sup>e</sup> séance du mardi 27 février 2024

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

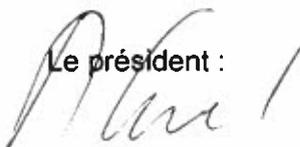
- vu le Préavis N° 2023/62 de la Municipalité, du 30 novembre 2023;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 2'326'000.- pour l'amélioration du rural et de l'accès du domaine agricole de Rovéréaz, tel que décrit dans le présent préavis ;
2. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 1 par le budget du Service des parcs et domaines, rubrique n° 31.331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique n° 31.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
4. d'accepter le prélèvement sur le Fonds communal du développement durable pour un montant de CHF 2'225'000.- et de porter ce prélèvement en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
5. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1, les subventions qui pourraient être accordées ;
6. d'autoriser la Municipalité à octroyer à l'exploitant de la Ferme de Rovéréaz Sàrl un cautionnement solidaire de CHF 270'000.- sur une durée de 10 ans qui sera amorti en fonction du remboursement de la dette et rémunéré au taux de 0.25%.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi vingt-sept février deux mille vingt-quatre.

Le président : 



Le secrétaire : 